



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 13 janvier 2020 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre une superficie de lot de 412,50 mètres carrés, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette superficie à 420 mètres carrés. (DM 2019-0096)	24, 42 ^e Avenue
<ul style="list-style-type: none">Permettre que la largeur d'une servitude de passage soit de 3,66 mètres, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cette largeur à 6 mètres. (DM 2019-0098)	lot 2 524 199 (chemin de la Grande-Côte et 55 ^e Avenue)
<ul style="list-style-type: none">Permettre de réduire la marge latérale gauche du bâtiment principal à 0,36 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge 0,90 mètre. (DM 2019-0119)	249, rue Drouin

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 10^e jour de décembre 2019.

La greffière,
Isabelle Boileau